

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 8–11 novembre 2010

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du
jour

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2010/10-C/2
24 septembre 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2010—ZAMBIE 200070

Assistance alimentaire aux réfugiés

Nombre de bénéficiaires	22 000
Durée du projet	24 mois (1 ^{er} janvier 2010–31 décembre 2011)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	8 200 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	3 591 756
Coût total pour le PAM	7 954 024

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODJ*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, M. T. Lecato tél.: 066513-2370
ODJ:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)

RÉSUMÉ

1. Le Gouvernement de la République de Zambie applique une politique de portes ouvertes à l'égard des demandeurs d'asile, accueillant systématiquement depuis les années 70 les populations qui cherchent un refuge. En juillet 2009, la Zambie comptait 80 906 réfugiés. Quelque 50 800 réfugiés se trouvent dans les deux principales zones d'installation: il s'agit surtout d'Angolais dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest, et de Congolais dans deux camps situés dans les provinces du Nord et de Luapula. En outre, 25 300 autres réfugiés vivent en dehors des camps et ne reçoivent pas d'assistance matérielle.
2. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200070 a été élaborée par le PAM à la demande du Ministère des affaires intérieures, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'organisations non gouvernementales qui aident les réfugiés, et en concertation avec ces acteurs. L'IPSR prévoit qu'il faudra venir en aide à environ 22 000 réfugiés en 2010 et 16 000 en 2011. Ces chiffres sont susceptibles d'être révisés en fonction de l'évolution de la situation, notamment des mesures prises en faveur du rapatriement qui se poursuivront tout au long de 2010 et en 2011.
3. L'objectif général de l'IPSR est de répondre aux besoins nutritionnels essentiels des réfugiés en leur permettant d'avoir accès en toute sécurité à une nutrition certes de base mais tout de même adéquate jusqu'à ce qu'ils parviennent à l'autosuffisance alimentaire ou soient rapatriés dans leur pays d'origine. Le rapatriement librement consenti des réfugiés a commencé mi-2007, mais le nombre de rapatriés varie considérablement selon les périodes: ils étaient 11 500 environ en 2008, 16 971 en 2009, et 2 405 seulement en 2010 selon les chiffres arrêtés au mois de juillet.
4. Conformément à deux des Objectifs stratégiques du PAM, le projet vise à: i) réduire ou stabiliser la malnutrition aiguë et modérée dans les camps de réfugiés (Objectif stratégique 1); ii) réduire ou stabiliser la mortalité dans les camps de réfugiés (Objectif stratégique 1); iii) améliorer la consommation alimentaire chez les réfugiés durant la période d'assistance (Objectif stratégique 1); et iv) faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés (Objectif stratégique 3).
5. La situation des réfugiés angolais en Zambie est particulière. Les opérations de rapatriement ou la mise à disposition de terres pour permettre aux réfugiés se trouvant dans les zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa de s'établir localement ont permis au PAM de réduire considérablement l'assistance et de cibler uniquement les réfugiés les plus vulnérables qui demeurent dans ces zones. Les réfugiés restants se sont intégrés dans la population locale, sont parvenus à l'autosuffisance ou ont librement consenti à être rapatriés.
6. Dans la mesure du possible, le PAM continuera à acheter des produits alimentaires localement dans le cadre de son programme "Achats au service du progrès", afin d'encourager la petite production et d'améliorer l'infrastructure de commercialisation rurale dans les zones d'installation et les camps de réfugiés et aux alentours. Le PAM continuera aussi à promouvoir la participation directe des femmes réfugiées à la gestion des aliments, aux distributions, aux activités génératrices de revenu et aux activités visant à renforcer les capacités. Comme d'habitude, le PAM encouragera les partenaires coopérants à recruter des femmes, en particulier aux postes de décision.